



ARRETE MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune de WERVICQ-SUD,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014 portant délégation d'attributions au Maire,
Vu le code des marchés publics, et, notamment son article 28,
Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un marché public pour les travaux de rénovation du Château Dalle Dumont
Considérant l'avis d'appel à concurrence lancé le 17 février 2016 au BOAMP,
Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues les sociétés suivantes sont arrivées premières au tableau de classement des offres : LOUIS NOEL pour le lot 1, GENTY pour le lot 2, CARETTE pour le lot 3, LECLERC et CHERY pour le lot 4, PETROCCHI pour le lot 5,

ARRETONS

ARTICLE 1 : il sera conclu avec les sociétés suivantes un marché public pour les travaux de rénovation du Château Dalle Dumont
LOUIS NOEL pour le lot 1 « enveloppe extérieure »
GENTY pour le lot 2 « Etanchéité, toiture »
CARETTE pour le lot 3 « Electricité »
LECLERC et CHERY pour le lot 4 « Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaire »
PETROCCHI pour le lot 5 « finitions intérieures »

ARTICLE 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est de
276 190,62 € HT pour le lot 1 *(base + option)*
31 554,29 € HT pour le lot 2 *base + option*
27 420,50 € HT pour le lot 3 *base + option*
17 454,79 € HT pour le lot 4 *base uniquement*
36 999,31 € HT pour le lot 5 *base uniquement*

ARTICLE 3 : Conformément aux délégations prévues par la délibération du 30/03/2014, Monsieur le Maire est autorisé à signer ce marché.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales, il en sera rendu compte au conseil municipal.

ARTICLE 5: Monsieur le Trésorier Municipal et le Service Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WERVICQ SUD, le 4 mai 2016



Le Maire,
Conseiller Communautaire,


JEAN GABRIEL JACOB